

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes



Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique

Du

Centre de Recherche en Langue et Culture Amazighes

Données de la session

N° de la session	Date de la session	Nature de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
02-2024	07/11/2024	×	

Textes référentiels :

1. Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique (articles 21 à 28).
2. Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.
3. Mémoire du secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.



Domaine de délibération du Conseil scientifique d'un centre de recherche



Le Conseil scientifique se prononce sur l'organisation et le déroulement des activités scientifiques et technologiques de l'établissement. (Art. 22. du Décret exécutif n° 11-396 du 24 novembre 2011, susmentionné) :

A ce titre, il se prononce sur :

1. Les programmes et projets de recherche à soumettre au conseil d'administration ;
2. L'organisation des travaux de recherche ;
3. La création et la suppression des équipes de recherche, des divisions de recherche, des laboratoires de recherche associés et des unités de recherche sectorielle ou à vocation intersectorielle, des stations expérimentales et des ateliers et services communs ;
4. Les programmes de formation des personnels chercheurs ;
5. Le recrutement des personnels chercheurs ;
6. La programmation des manifestations scientifiques organisées par l'établissement ;
7. Il procède à l'évaluation périodique des travaux de recherche ;
8. Il élabore et adopte son règlement intérieur.

L'an deux mille vingt-quatre et le sept du mois de novembre à neuf heures s'est tenue niveau de la salle de conférences du CRLCA, la réunion de la session n°02 de l'année 2024 du Conseil scientifique du Centre de recherche en langue et culture amazighes.



Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

Liste des participants aux travaux de la session du conseil scientifique :

1. Membres du Conseil scientifique¹ présents :

N°	Nom et prénom	Statut	Emargement
01	Kamel Chachona	chercheur	
02	SADOU Malika	M.R.B	
03	BOUSHA Nassima	M.R.B	
04	BOUKH LEF FARI'D	M.R.B	
05	Rekad Djelali	M.R.B	
06	MOSTÉFAOVI Belkacem	Professeur	
07	Medjedoub Kamal	M.R.B	
08	Allaoua Rabehi	Ens. chercheurs	
09	Bemberkani M. Seghmi	CRLCA	
10	Tidjet Mustaphy	CRLCA	
11	IMRAGENE Moussa	Membre	à distance
12	Ati. Cherif Arab	membre	à distance

¹- Conformément à l'Arrêté n° 1035 du 02 août 2023 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique du centre de recherche en langue et culture amazighes.



2. Membres du Conseil scientifique absents dans les travaux de la session :

N°	Nom et prénom	Statut	Absence excusée/Absence
01	ZENATI Djamal	Membre	Absence excusée
02	YELLES Mourad	Membre	Absence excusée
03	YACINE Tassadit	Membre	Absence excusée
04	BERDOUS Nadia	Membre	Absence excusée
05	MOUSSOUNI Abdelghani	Membre	Mise en disponibilité
06	BELLAL Nouredine	Membre	Démission

3. Personnes engagées par le Conseil scientifique pour l'aider dans les travaux :

N°	Nom et prénom	Statut/ qualité d'appartenance
01	YAKOUBEN El Manaa	Secrétaire de la séance- CRLCA
02	KEHOUL Tarek	Ingénieur en informatique- CRLCA



I- Ordre de jour de la session :

1. Evaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^e semestre de l'année 2024 (avril - octobre 2024).
2. Ouvrage à éditer.
3. Traitement des demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents.
4. Traitement des avant-projets de recherche soumis.
5. Divers.



II- Déroulement des travaux du Conseil scientifique :

Premier point :

Évaluation du rapport d'activités scientifiques du CRLCA, 2^e semestre de l'année 2024 (avril - octobre 2024).

Exposition du dossier

Le rapport d'activités scientifiques (projets de recherche, manifestations et productions scientifiques).

Résultat des délibérations

Après avoir discuté et évalué le rapport d'activités scientifiques, le Conseil décide de :

- √ Approuver le rapport d'activités scientifiques du CRLCA ;
- √ Approuver la demande de résiliation du contrat de recherche, formulée par le responsable du projet « *Outils de reconnaissance vocale* » à l'égard de Asli Larbi, membre de l'équipe.
- √ Ne pas approuver la demande d'intégration de deux nouveaux membres à l'équipe du projet de recherche intitulé : « *Données et analyses dialectologiques* », « *Enseignement-apprentissage des éléments phraséologiques* ».
- √ Report de l'évaluation du rapport et résultats de la recherche à la prochaine session des équipes de projets de recherche « *Données et analyses dialectologiques* » et « *Tabous et interdits dans des familles de Kabylie* ».

Et constate :

- √ L'absence du rapport de l'équipe du projet de recherche « *Tabous et interdits dans des familles de Kabylie* ».
- √ L'absence du rapport de projet de recherche des membres suivant :
 - Tous les membres de l'équipe du projet de recherche : « *Tabous et interdits dans des familles de Kabylie* ».
 - Bennadji Hayat et Hambli Asma, membres de l'équipe du projet de recherche : « *Littérature et arts amazighs : Transécriture, dialogue et enjeux culturels* ».
 - Asli Larbi, membre de l'équipe du projet de recherche : « *Outils de reconnaissance vocale* ».
- √ Des erreurs dans la transcription du corpus, en langue amazighe, dans les rapports de projets de recherche suivant :
 - « *Outils de reconnaissance vocale* »
 - « *Rites agraires dans les sociétés berbères* ».



√ L'absence du rapport de stage à l'étranger du chercheur permanent Bousba Nassima, effectué au cours de l'année 2024.

√ Certains passages n'ont pas lieu d'être formulés dans le rapport de stage à l'étranger du chercheur permanent Takheroubt Slimane, effectué au cours de l'année 2024.

Cependant le Conseil recommande de :

√ Remédier aux lacunes et insuffisances relevées ;

√ L'obligation de présenter les résultats finaux de la recherche au cours des travaux de la prochaine session, pour les projets de recherche :

- « Enseignement-apprentissage des éléments phraséologiques de langue amazighe au collège : quelques propositions didactiques ».

- « Données et analyses dialectologiques ».

- « Aseftek n tmaziyt : asumer i usebted n talya tamsisyelt ».

- « Rites agraires dans les sociétés berbères ».

√ L'obligation de présenter les résultats partiels de la recherche pour les projets de recherche :

- « Tabous et interdits dans des familles de Kabylie ».

- « Outils de reconnaissance vocale ».

√ L'obligation de présence, au cours des travaux de la prochaine réunion du Conseil scientifique, des responsables des équipes de recherche suivantes :

- « Tabous et interdits dans des familles de Kabylie ».

- « Données et analyses dialectologiques ».

√ Autoriser les responsables des divisions de recherche à assister aux réunions du Conseil scientifique, en qualité d'invités ;

√ Rendre exploitables les résultats de la recherche (la base de données et le système de reconnaissance des caractères) issus du projet « Développement d'un système de reconnaissance automatique des caractères ».

√ Inclure dans le rapport une fiche synthétique et récapitulative de l'avancement du projet de recherche ainsi qu'un rapport détaillé de la recherche réalisée à joindre en annexe ;

√ Adjoindre le rapport individuel d'activités du chercheur permanent du Centre ;

√ Tracer la politique de la recherche et définir les besoins du Centre ;

√ Citer obligatoirement et en première position le nom du Centre de recherche en langue et culture amazighe (CRLCA) comme organisme d'affiliation dans tout travail



scientifique en relation avec le projet de recherche des chercheurs associés sous peine de résiliation de contrat ;

√ L'obligation d'organisation des séminaires internes semestriels par chaque équipe de recherche, en faisant appel à un conseiller spécialiste du domaine.

Les comptes rendus de ces séminaires sont à remettre au CS. Les responsables des divisions sont tenus d'appliquer cette recommandation.

Deuxième point :

Proposition d'un ouvrage à éditer.

Exposition du dossier :

- Un document contenant la proposition de l'ouvrage intitulé :

Rites agraires en Kabylie et dans les Aurès : Évolution et transformations à l'ère contemporaine, signé par l'équipe du projet de recherche sur les rites agraires.

Résultat de délibération :

Après avoir discuté la proposition dudit ouvrage, le Conseil décide de la nécessité de revoir le contenu avec l'accompagnement de Chachoua Kamal, Rabehi Allaoua. et de Kenzi Azeddine.

Troisième point :

Traitement des demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents du CRLCA.

1. Demandes de stage à l'étranger :

1.1. Exposition du dossier :

Deux demandes de stage à l'étranger des chercheurs permanents du CRLCA, accompagnées de rapports détaillés contenant les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus.

A. Première demande :

Nom et prénom : Bennadji Hayat

Grade : Maître de recherche - A-

Division : Littérature, art et patrimoine amazighs

Cadre : Séjour scientifique de haut niveau

Organisme d'accueil : INALCO, France

Période : du 15 au 29 mars 2025

B. Deuxième demande :

Nom et prénom : Amghar Samir
Grade : Directeur de recherche
Division : Civilisation amazighe
Cadre : Séjour scientifique de haut niveau
Organisme d'accueil : Université de Strasbourg, France
Période : du 18 novembre au 02 décembre 2024



Résultat de délibération :

Après présentation et discussion, le Conseil scientifique a approuvé les deux demandes.

Quatrième point :

Traitement des avant-projets de recherche soumis.

Exposition du dossier : huit (08) propositions d'avant-projets de recherche.

a. L'avant-projet de recherche intitulé : « Le conte comme vecteur d'apprentissage et d'expression culturelle : Exploration et exploitation didactique de Tamacahut dans les manuels scolaires de la langue amazighe en Algérie » / soumis par Benberkane Mohand Seghir (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Lamri Wahid (CRLCA)
- Tidjet Fadia (CRLCA)
- Kherbouche Hassiba (CRLCA)
- Mesrane Rezkia (CRLCA)
- Bachi Zineddine (MCB- Université Batna1)
- Boudjellal Malek (MCB- Université Batna1)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide l'avant-projet pour une durée de réalisation de trois années.

Et recommande de :

- Clarifier la problématique posée ;
- Revoir la répartition des tâches et l'usage de certaines notions.

b. L'avant-projet de recherche intitulé : « Asebded n usegzawal asmidgan n temnađt n Bgayet » / soumis par Rahmani Atmane (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Rahmani Atmane (CRLCA)
- Tidjet Mustapha (CRLCA)
- Ouicher Khoudir (CRLCA)
- Amrar Farida (CRLCA)
- Bouchebbah Razika (CRLCA)
- Hamlaoui Ali (Ingénieur- ENPI, Bejaia)



Résultat de délibération :

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide l'avant-projet pour une durée de réalisation de trois années.

c. L'avant-projet de recherche intitulé : « Aseggem n umawal d tesniremt n uyerbaz » / soumis par Ouicher Khoudir (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Ouicher Khoudir (CRLCA)
- Tidjet Mustapha (CRLCA)
- Rahmani Atmane (CRLCA)
- Agaoua Mohamed (CRLCA)
- Kherbouche Hassiba (CRLCA)
- Bouchebbah Razika (CRLCA)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide l'avant-projet.

Et recommande de :

- Revoir l'intitulé de la proposition.

d. L'avant-projet de recherche intitulé : « Aseggem n umawal d tesniremt n uyerbaz » / soumis par Amrar Farida (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Amrar Farida (CRLCA)
- Tidjet Mustapha (CRLCA)
- Rahmani Atmane (CRLCA)
- Yeddou Ali (CRLCA)
- Bouchebbah Razika (CRLCA)
- Aissaoui Hassiba (MCB- Université de Bouira)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide l'avant-projet.

Et recommande de :

- Revoir l'intitulé de la proposition.

e. L'avant-projet de recherche intitulé : « Enquêtes pluridisciplinaires sur la vie quotidienne dans les camps et villages de regroupements dans la Wilaya III (1955-1962) » / soumis par Chachoua Kamal (CNRS).

Constitution de l'équipe :

- Chachoua Kamal (Chargé de recherches hors classe- CNRS, France)
- Saou Nabil (CRLCA)
- Fetissi Fatah (CRLCA)
- Boukhlef Farid (CRLCA)
- Saadaoui Mustapha (MC- Université de Bouira)



Résultat de délibération :

Après avoir examiné la proposition, le Conseil valide l'avant-projet pour une durée de réalisation de trois années.

f. L'avant-projet de recherche intitulé : « La préservation du patrimoine immatériel Amazigh à l'épreuve de la mondialisation » / soumis par Guenfissi Hayette (Université de Béjaia).

Constitution de l'équipe :

- Guenfissi Hayette (Professeur, Université de Béjaia)
- Bekakria Djoudi (MAA, Université de Béjaia)
- Cheurfa Elhanafi (MAA, Université de Béjaia)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné l'avant-projet, le Conseil ajourne la proposition.

Et recommande de :

- Affiner la problématique posée ;
- Apporter des précisions et de délimitations au texte ;
- Préciser les critères de choix du sujet ;
- Enrichir la liste des références bibliographique.

g. L'avant-projet de recherche intitulé : « سيميائية الخطاب الشعري الأمازيغي » / soumise par Djerrah Wahiba (Université de Béjaia).

Constitution de l'équipe :

- Djerrah Wahiba (Professeur, Centre universitaire Mila)
- Wafa Menasri (MCA, Centre universitaire El Bayadh)
- Boudjerra Samira (MCA, Centre universitaire Mila)

Résultat de délibération :

Après avoir examiné l'avant-projet, le Conseil ajourne la proposition.

Et recommande de :

- Revoir le texte et la méthodologie ;
- Exprimer la problématique ;
- Préciser les critères de choix du sujet ;
- Enrichir la bibliographie ;
- Renforcer les compétences en matière de spécialistes.

h. L'avant-projet de recherche intitulé : « La religion en Tamazgha: pratiques, religiosité et croire au quotidien » / soumis par Amghar Samir (CRLCA).

Constitution de l'équipe :

- Amghar Samir (CRLCA)
- Fetissi Fatah (CRLCA)
- Rahmani Atmane (CRLCA)
- Cavatorta Francesco (Professeur- Université Laval, Canada)



Résultat de délibération :

Après avoir examiné l'avant-projet, le Conseil souligne l'importance du sujet proposé et constate qu'il y a nécessité d'apporter les correctifs suivants pour son amélioration :

- Revoir la méthodologie ;
- Affiner la problématique qui est trop large ;
- Délimiter le champ de la recherche ;
- Préciser les critères de choix du sujet ;
- Apporter plus de précisions aux objectifs ;
- Revoir la terminologie utilisée (berbérie, tamazgha...)
- Reconstituer les membres de l'équipe.

Septième point :

Divers.

Dans ce dernier point, le Conseil a discuté et a tranché de la nécessité de :

- L'exploitation, par le CRLCA, de la matière scientifique contenue dans les rapports de projets, dans la situation de non production, du désistement ou de résiliation de contrat d'une équipe de recherche. Le Centre devient propriétaire desdits contenus.
- La durée maximale de réalisation des projets de recherche du CRLCA ne doit pas dépasser trois années.

Résumé des travaux de la session du Conseil scientifique

1- Résultats de décisions pour lesquels le Conseil scientifique s'est prononcé, conformément à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du rapport d'activités scientifiques du 2^{ème} semestre de l'année 2024 ;
- 2) Report de l'évaluation des rapports et résultats finaux pour deux projets de recherche ;
- 3) Obligation d'organisation des séminaires internes semestriels par les équipes de recherches et de remise de comptes-rendus de ces séminaires au Conseil ;
- 4) Adjoindre le rapport individuel d'activités du chercheur permanent du CRLCA ;
- 5) Autoriser les responsables des divisions de recherche à assister aux réunions du CS, en qualité d'invités ;
- 6) Validation des deux demandes de stage à l'étranger ;
- 7) Validation de cinq propositions de projet de recherche sur huit ;
- 8) Limiter la durée maximale de réalisation des projets de recherche du CRLCA à trois années.

2- Le Conseil a rappelé les recommandations suivantes :

- 1) La nécessité de remédier aux lacunes et insuffisances constatées dans les rapports de projets de recherche ;
- 2) De compléter tout dossier (rapport, demande, soumission et autre) avant de le soumettre au Conseil scientifique, via les divisions de recherche, sous peine de ne pas le traiter au cours des travaux de la session ;
- 3) Rendre obligatoire la communication des résultats de recherche obtenus, à mi-parcours, par les équipes de recherche ;
- 4) Obligation de présenter de résumés consistants en une langue différente de celle de la rédaction ;
- 5) Citer obligatoirement et en première position le nom du CRLCA comme organisme d'affiliation pour le chercheur associé dans ses travaux en relation avec le projet de recherche sous peine de résiliation de contrat ;
- 6) Se conformer aux critères de sélection d'admissibilité, fixés dans l'arrêté ministériel n°255 du 25/02/2024 dans les demandes de stage à l'étranger ;
- 7) L'obligation d'effectuer la pré-évaluation de tout dossier par les responsables des organes concernés (divisions, départements et autres) et émettre des conclusions et avis écrits ;
- 8) Communiquer les résolutions de la session aux responsables des divisions qui ont l'obligation de les répercuter sur l'ensemble des équipes de recherche et chercheurs du CRLCA.

La séance fut levée à quatorze heures.

Bejaïa, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance
YAKOUBEN El Manaa



Le président du Conseil scientifique
BENBERKANE Mohand Seghir

رئيس المجلس العلمي
م. بن بركان

